



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

CANTON DE L'ISLE-ADAM

MAIRIE DE PRESLES

SEANCE DU : 25 mars 2025

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONVOCAION

Date :
18/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'administration communal d'action sociale, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :
17
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoirs : 3
Absents : 2

Etaient présents :

Aïcha FOURCROIX	Paola DE SANTIS	GHUILLEBAERT Marie-Thérèse
Pierre BEMELS	Allyson PALLUD	Jocelyne GOSSET
Patricia GOASDOUE	Françoise CANO	Elisabeth MAASOULI
Tatiana D'ANDREA	Sylvie CHEZEAU	Corinne ROTH
Monique ROBERT	Catherine DEGREMONT	
Françoise GODENNE	Estelle DROUILLY	

LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée et mise en ligne le :

Absents représentés :

Mme Monique ROBERT pouvoir à Mme Françoise GODENNE
Mme Allyson PALLUD pouvoir à Mme Sylvie CHEZEAU
Mme Françoise CANO pouvoir à Mme Marie-Thérèse GHUILLEBAERT

Absents non représentés :

Mme Paola DE SANTIS, Mme Jocelyne GOSSET

Secrétaire de séance :

Mme Aïcha FOURCROIX



Madame La Présidente rappelle l'ordre du jour :

- Vote du Compte de Gestion 2024
- Vote du Compte Administratif 2024
- Affectation du résultat 2024
- Votre du Budget Primitif 2025
- Cotisations FSL
- Sortie séniors du 26 juin
- Questions diverses.

Préambule :

Madame la Présidente précise qu'avant de procéder au vote du budget, les membres présents vont devoir arrêter les comptes de l'année 2024 en votant le compte administratif qui est le reflet de toutes les opérations de l'année n-1, ainsi que le compte de gestion du Trésorier Principal. Mme FOURCROIX présidera lors du vote de l'adoption du Compte Administratif.

I - VOTE DU COMPTE GESTION 2024

SECTIONS	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE 2024		RESULTAT DE L'EXERCICE 2024		RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS
INVESTISSEMENT		49 474,14	412,50	7 305,08		6 892,58		56 366,72
FONCTIONNEMENT		32 537,70	41 942,87	25 004,38	-16 938,49			15 599,21
TOTAUX		82 011,84	42 355,37	32 309,46	-10 045,91			71 965,93

Après examen par la Commission, le compte de gestion 2024 présenté par Madame la Présidente est approuvé à l'unanimité.

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

CCAS		
	Fonctionnement	Investissement
(1) recettes de l'exercice soumis au vote du CA	25 004,38	7 305,08
(2) dépenses de l'exercice soumis au vote du CA	41 942,87	412,50
(1)-(2)=(3) résultat brut de l'exercice soumis au vote du CA	-16 938,49	6 892,58
(4) report de l'exercice antérieur à celui soumis au vote du CA	32 537,70	49 474,14
(3)+(4)=(5) résultat net de l'exercice soumis au vote du CA à affecter au BP	15 599,21	56 366,72

Après examen par la Commission, le compte administratif présenté par la Vice-Présidente est approuvé à l'unanimité.

III.- AFFECTATION DU RESULTAT 2024

CCAS		
affectation du résultat hors 1068 du CA au BP	Fonctionnement	Investissement
(1) recettes de l'exercice soumis au vote du CA	25 004,38	7 305,08
(2) dépenses de l'exercice soumis au vote du CA	41 942,87	412,50
(1)-(2)=(3) résultat brut de l'exercice soumis au vote du CA	-16 938,49	6 892,58
(4) report de l'exercice antérieur à celui soumis au vote du CA	32 537,70	49 474,14
(3)-(4)=(5) résultat net de l'exercice soumis au vote du CA à affecter au BP	15 599,21	56 366,72

BP année N	2025
CA année N-1	2024
report de l'exercice antérieur	2023

Madame la Présidente rappelle l'obligation d'affecter l'excédent de fonctionnement et d'investissement par délibération. L'excédent de fonctionnement dégagé au Compte Administratif 2024 pour le C.C.A.S est de **15 599,21 €**. Il sera affecté en totalité au compte RF 002 du Budget Primitif 2025. L'excédent d'investissement pour l'année 2024 est de **56 366,72 €**. Il sera repris dans sa totalité à la section d'investissement du Budget Primitif 2025 au compte 001.

La Commission Administrative, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, décide à l'unanimité, d'affecter les excédents de fonctionnement et d'investissement au Budget Primitif 2025.

IV.- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame la Présidente présente le budget primitif 2025 du CCAS qui s'élève à **64 550 €** pour la partie fonctionnement et à **63 120,64 €** pour la partie investissement.

Après en avoir délibéré, la Commission du CCAS, à l'unanimité approuve le budget primitif du CCAS pour l'année 2024.

V.- ABONNEMENTS FSL

Madame la Présidente rappelle à la Commission que les Fonds d'Aide aux Impayés d'Énergie, d'Eau, de Téléphone et de toutes dépenses liées au logement ont été regroupés au sein d'un nouveau FSL (Fonds de Solidarité Logement).

La Présidente propose une participation annuelle du CCAS à 200 €.

La Commission Administrative, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, décide à l'unanimité, de verser 200 € au titre de l'année 2025.

VI.- SORTIE SENIORS DU 26 JUIN 2025 :

Parmi plusieurs propositions présentées par la Vice-présidente, le projet de voyage retenu pour la sortie des séniors est une visite du Familistère de Guise.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres questions.

Aucun membre ne se manifeste.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20h00.

❦❦

Fait à Presles, le 27 mars 2025

Céline CAUDRON

Présidente du C.C.A.S.



